

Image not found or type unknown



Dépôt de conclusions pour un appel

Par **calinou**, le **11/09/2008** à **13:31**

Bonjour,rnrnSuite à une premier jugement mon adversaire (le prévenu) a fait appel. Cet appel est fixé au Mardi 16 septembre à 14 heures. Nous sommes aujourd'hui Jeudi 11 septembre et mon avocat n'a toujours pas reçu les conclusions de la partie adverse. Est-ce normal ? Y-at-il une obligation de délai, quelles sont les règles en la matière ?? rnrnMerci de me répondre rapidement.rnrnCordialement